



## Conseil économique et social

Distr. générale  
22 décembre 2010  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

#### Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Cent cinquante-troisième session

Genève, 8-11 mars 2011

Point 7.3 de l'ordre du jour provisoire

**Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques):  
proposition de projet de règle n° 2**

### **Amendements à la proposition de projet de règle n° 2 sur les prescriptions uniformes relatives au contrôle technique périodique des véhicules à roues en ce qui concerne leur aptitude à la circulation**

#### **Communication du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)\***

À sa cent cinquante-deuxième session, le Forum mondial (WP.29) a décidé de procéder à un examen final de toutes les observations reçues à sa session de mars 2011 au sujet du projet de règle n° 2 (ECE/TRANS/WP.29/2009/135). On trouvera ci-après les modifications apportées par le Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) au texte actuel du projet pour ce qui concerne son domaine de compétence.

---

\* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2006-2010 (ECE/TRANS/166/Add.1, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer la performance des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.

Annexe, tableau 4, modifier comme suit:

«4. Feux, dispositifs réfléchissants et équipement électrique					
4.1 Projecteurs					
4.1.1 État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	a) Lumière/source de lumière défectueuse ou manquante; b) Système de projection (réflecteur et glace) défectueux ou manquant; c) Feu fixé incorrectement.	X X	X X	
4.1.2 Réglage	Mesurer l'orientation <del>horizontale</del> - <b>verticale</b> de chaque projecteur en feux de croisement, au moyen d'un régoscope ou d'un écran.	Réglage d'un projecteur hors des limites définies dans les prescriptions. <u>1/</u>	X	X	
4.1.3 Allumage	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	a) Fonctionnement de l'allumage non conforme aux prescriptions. <u>1/</u> (Nombre de projecteurs allumés simultanément); b) Commande défectueuse; c) <b>Lorsqu'il est maintenu par le système de protection en cas de choc, le conducteur ne peut pas commander l'allumage.</b>	X	X X X	
4.1.4 Vérification de la conformité <u>1/</u> (X) <u>2/</u>	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	a) Feu, couleur émise, emplacement ou intensité non conformes aux prescriptions; <u>1/</u> b) <b>Fonctionnement du système non conforme aux prescriptions;<u>1/</u></b> b)c) Présence sur la glace <del>ou la source lumineuse</del> de produits <del>réduisant manifestement l'intensité lumineuse ou modifiant la couleur émise;</del> d) Incompatibilité de la source lumineuse et du feu.	X X X	X X	X
4.1.5 Dispositif de réglage de la portée (si obligatoire) (X) <u>2/</u>	Contrôle visuel et essai de fonctionnement si possible.	a) Dispositif hors d'usage; b) Le dispositif manuel ne peut être commandé <b>par le conducteur lorsque celui-ci est maintenu par le système de protection en cas de choc. depuis le siège du conducteur.</b>		X X	
4.1.6 Dispositif de nettoyage des projecteurs (si obligatoire) (X) <u>2/</u>	Contrôle visuel et essai de fonctionnement si possible.	a) Dispositif hors d'usage; b) <b>Le dispositif manuel ne peut être commandé par le conducteur lorsque celui-ci est maintenu par le système de protection en cas de choc.</b>	X	X X	

4.2 Feux de position avant et arrière et latéraux et feux d'encombrement					
4.2.1 État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	a) <b>Lumière</b> /source lumineuse défectueuse <b>ou manquante</b> ;	X	X	
		b) Glace défectueuse;		X	
		c) Feu fixé incorrectement.	X	X	
4.2.2 Allumage	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	a) Fonctionnement de l'allumage non conforme aux prescriptions; <u>1/</u>	X	X	
		b) Commande défectueuse;		X	
		c) <b>Lorsqu'il est maintenu par le système de protection en cas de choc, le conducteur ne peut pas commander l'allumage.</b>		X	
4.2.3 Vérification de la conformité <sup>1/</sup>	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	a) Feu, couleur émise, emplacement ou intensité non conformes aux prescriptions; <u>1/</u>	X	X	
		b) <b>Fonctionnement du système non conforme aux prescriptions;<u>1/</u></b>	X	X	
		b)c) Présence sur la glace <del>ou la</del> source lumineuse de produits réduisant manifestement l'intensité lumineuse ou modifiant la couleur émise.;	X	X	
		d) <b>Incompatibilité de la source lumineuse et du feu.</b>			
4.3 Feux stop					
4.3.1 État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	a) <b>Lumière</b> /source lumineuse défectueuse <b>ou manquante</b> ;	X	X	X
		b) Glace défectueuse;	X	X	
		c) Feu fixé incorrectement.	X	X	
4.3.2 Allumage	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	a) <b>Activation du signal</b> <del>Fonctionnement de l'allumage</del> non conforme aux prescriptions; <u>1/</u>	X	X	X
		b) <del>Commande défectueuse.</del> <b>Les feux clignotent, sauf pour produire le signal de freinage d'urgence, conformément aux dispositions réglementaires.<u>1/</u></b>		X	X
4.3.3 Vérification de la conformité <sup>1/</sup>	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	a) Feu, couleur émise, emplacement ou intensité non conformes aux prescriptions; <u>1/</u>	X	X	
		b) <b>Incompatibilité de la source lumineuse et du feu;</b>	X	X	
		c) <b>Présence sur la glace de produits.</b>	X	X	
4.4 Feux indicateurs de direction et feux de détresse					
4.4.1 État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	a) <b>Lumière</b> /source lumineuse défectueuse <b>ou manquante</b> ;	X	X	
		b) Glace défectueuse;	X	X	
		c) Feu fixé incorrectement.	X	X	

4.4.2 Allumage	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	a) Fonctionnement de l'allumage non conforme aux prescriptions; <u>1/</u> b) <b>Commande défectueuse;</b> c) <b>Lorsqu'il est maintenu par le système de protection en cas de choc, le conducteur ne peut pas commander l'allumage.</b>	X	X		
4.4.3 Vérification de la conformité <sup>1/</sup>	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	a) Feu, couleur émise, emplacement ou intensité non conformes aux prescriptions; <u>1/</u> b) <b>Fonctionnement du système non conforme aux prescriptions;<u>1/</u></b> c) <b>Incompatibilité de la source lumineuse et du feu;</b> d) <b>Présence sur la glace de produits.</b>	X	X		
4.4.4 Fréquence de clignotement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	Fréquence de clignotement non conforme aux prescriptions. <u>1/</u>	X	X		
4.5 Feux de brouillard avant et arrière						
4.5.1 État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	a) <b>Lumière</b> /source lumineuse défectueuse <b>ou manquante;</b> b) Glace défectueuse; c) Feu fixé incorrectement.	X	X		
4.5.2 Réglage (X) <sup>2/</sup>	Essai de fonctionnement et utilisation d'un régloscope.	a) Réglage horizontal du feu de brouillard avant incorrect en présence d'une ligne de coupure dans le faisceau.	X	X		
4.5.3 Allumage	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	a) Fonctionnement de l'allumage non conforme aux prescriptions; <u>1/</u> b) <b>Commande défectueuse;</b> c) <b>Lorsqu'il est maintenu par le système de protection en cas de choc, le conducteur ne peut pas commander l'allumage.</b>	X	X		
4.5.4 Vérification de la conformité <sup>1/</sup>	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	a) Feu, couleur émise, emplacement ou intensité non conformes aux prescriptions; <u>1/</u> b) Fonctionnement du système non conforme aux prescriptions; <u>1/</u> c) <b>Incompatibilité de la source lumineuse et du feu;</b> d) <b>Présence sur la glace de produits.</b>	X	X		
4.6 Feux de marche arrière						
4.6.1 État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	a) <b>Lumière</b> /source lumineuse défectueuse <b>ou manquante;</b> b) Glace défectueuse; c) Feu fixé incorrectement.	X			

4.6.2	Vérification de la conformité <sup>1/</sup>	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	a) Feu, couleur émise, emplacement ou intensité non conformes aux prescriptions; <sup>1/</sup> b) Fonctionnement du système non conforme aux prescriptions; <sup>1/</sup> c) <b>Incompatibilité de la source lumineuse et du feu;</b> d) <b>Présence sur la glace de produits.</b>	X	X	
4.6.3	Allumage	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	a) Fonctionnement de l'allumage non conforme aux prescriptions. <sup>1/</sup>	X	X	
4.7 Feu d'éclairage de la plaque d'immatriculation arrière						
4.7.1	État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	<del>a) Feu projetant de la lumière directement vers l'arrière;</del> a) <b>Lumière</b> /source lumineuse défectueuse <b>ou manquante;</b> b) <b>Glace défectueuse;</b> c) Feu fixé incorrectement.	X	X	
4.7.2	Vérification de la conformité <sup>1/</sup>	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	a) <b>Feu, couleur émise, emplacement ou intensité non conformes aux prescriptions;<sup>1/</sup></b> b) <b>Feu projetant de la lumière directement vers l'arrière;</b> c) Fonctionnement du système non conforme aux prescriptions. <sup>1/</sup>	X	X	X
4.8 Catadioptrés, marquages à grande visibilité (rétro réfléchissants) et plaques de signalisation arrière						
4.8.1	État	Contrôle visuel.	a) Dispositif rétro réfléchissant défectueux, <b>manquant</b> ou endommagé; b) Dispositif fixé incorrectement.	X	X	
4.8.2	Vérification de la conformité <sup>1/</sup>	Contrôle visuel.	a) Dispositif, couleur réfléchi ou emplacement non conformes aux prescriptions. <sup>1/</sup>	X	X	
4.9 Témoins obligatoires pour le dispositif d'éclairage						
4.9.1	État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	Ne fonctionnent pas.	X	X	
4.9.2	Vérification de la conformité <sup>1/</sup>	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	a) Non conformes aux prescriptions; <sup>1/</sup> b) <b>Non visibles par le conducteur lorsqu'il est maintenu par le système de protection en cas de choc.</b>	X	X	
4.10	Liaisons électriques entre le véhicule tracteur et la remorque ou la semi-remorque	Contrôle visuel: si possible, examen de la continuité électrique de la liaison.	a) Éléments fixes assujettis incorrectement; b) Défaut d'isolation; c) Fonctionnement incorrect des raccords électriques de la remorque ou du véhicule tracteur.	X	X	X

4.11 Câblage électrique	Contrôle visuel, le véhicule étant placé au-dessus d'une fosse ou sur un pont élévateur, y compris à l'intérieur du compartiment moteur, le cas échéant.	a) Câblage dangereux ou pas assez sûr; b) Câblage en mauvais état; c) Défaut d'isolation.	X X X	X X X	X X X
4.12 Feux facultatifs et dispositifs rétro réfléchissants (X) <u>2</u> /	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	a) Feu/dispositif rétro réfléchissant monté de façon non conforme aux prescriptions; <u>1</u> / b) Fonctionnement d'un feu non conforme aux prescriptions; <u>1</u> / c) Feu/dispositif rétro réfléchissant fixé incorrectement.	X X X	X X X	
4.13 Accumulateurs	Contrôle visuel.	a) Non sûrs; b) Fuites; c) Coupe-circuit défectueux (s'il est exigé); d) Fusibles défectueux (s'ils sont exigés); e) Ventilation inappropriée (si elle est exigée).	X X	X X X X X»	